96B16686

ASSET ALLOCATION ADVISORS
Société Anonyme au capital de 2.145.120 Euros
Siège Social : 3 avenue Hoche 75008 PARIS
410 204 390 RCS PARIS

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
27 AOUT 2007

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
Du 5 juillet 2007

N° DE DÉPOT 76504

L'an deux mil sept,
Le 5 juillet,
à 9 heures 30,

Les Membres du Conseil de Surveillance de la société Asset Allocation Advisors se sont réunis au 3 avenue Hoche 75008 PARIS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Chaque membre du Conseil de surveillance émarge le registre des présences en entrant en séance.

Sont présents et ont signé le registre des présences :

Monsieur Hugues AUBRY	Président du Conseil de Surveillance
Monsieur Yves SAINT REQUIER	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Monsieur Pieter CROOCKEWIT	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Frank GOASGUEN	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur David KIDDIE	Membre du Conseil de Surveillance

Assistent également à la séance :

Monsieur Stéphane CORSALETTI	Président du Directoire
Monsieur François-Xavier GENNETAIS	Membre du Directoire
Monsieur Julien MECHLER	Membre du Directoire
Monsieur William MUSSAT	Membre du Directoire
Monsieur Basile SCHLUMBERGER	Membre du Directoire
Mademoiselle Josiane FABRE	Secrétaire du Conseil

Invités
Monsieur Olivier COUVREUR
Monsieur Bertrand MAILLET

Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hugues AUBRY, Président.

....

- Nomination du Président du Conseil de Surveillance et du Vice-président du Conseil de Surveillance

---

Monsieur AUBRY rappelle tout d'abord les termes des décisions prises lors du précédent Conseil de Surveillance s'agissant de la nomination du Président et du Vice-Président, et cite :

« Le Président informe les membres du Conseil de Surveillance que des discussions sont en cours pour désigner un nouveau membre et Président du Conseil de Surveillance et que si ces discussions aboutissent favorablement, il sera proposé que les fonctions de Vice-président du Conseil de surveillance soient assumées par Monsieur Hugues AUBRY.

Dans l'attente de l'issue de ces discussions il propose que Monsieur Hugues AUBRY soit désigné en tant que Président du Conseil de Surveillance.

Après en avoir délibéré le Conseil de Surveillance approuve cette désignation à l'unanimité.

Monsieur Hugues AUBRY remercie les membres du conseil de leur confiance et leur propose de désigner en tant que Vice-président du Conseil de Surveillance Monsieur Yves SAINT REQUIER jusqu'à l'issue des discussions entreprises ».

Monsieur AUBRY précise ensuite que les discussions entamées ont abouties. En conséquence, Messieurs AUBRY et SAINT REQUIER remettent respectivement leur mandat de Président et de Vice-Président à la disposition du Conseil.

Il est alors proposé la désignation de Monsieur David KIDDIE, nommé Membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2007, en tant que Président du Conseil de Surveillance. Monsieur KIDDIE est Chief Investment Officer – Equities au sein d'ABN AMRO Asset Management Londres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Monsieur KIDDIE est nommé Président, pour la durée de son mandat de membre du conseil, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Président est chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Monsieur David KIDDIE se déclare honoré de cette marque de confiance et accepte cette nomination.

Le Conseil se poursuit sous la présidence de Monsieur KIDDIE.

Le Président procède ensuite à la nomination du Vice-Président et propose la nomination de Monsieur Hugues AUBRY, suivant les termes du Conseil du 5 avril 2007. Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité et nomme Monsieur Hugues AUBRY pour la durée de son mandat

de membre du conseil, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il est rappelé que le Vice-président est chargé en cas d'empêchement du Président, de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Monsieur Hugues AUBRY se déclare honoré de cette marque de confiance et accepte cette nomination.

.....

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Le Président déclarant l'ordre du jour épuisé, et aucun des membres ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un Membre du Conseil de Surveillance.

Copie certifiée conforme

Le Secrétaire